

# BULLETIN D'INSCRIPTION

## 5eme FOULEE DE L'ESPOIR

Jeudi 1er novembre 2018

N° de Dossard

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Sexe :  M  F e-mail : .....

Adresse : ..... Tel : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Licencié(e) :  OUI  NON Club : .....

N° de licence FFA: .....

1km 1 €

6km 5€\*\*

12km 10€\*\*

\*\*Majoration de 2€ sur place

*Nous vous rappelons que l'intégralité des bénéfices sera reversée à l'AFM Téléthon*

Avant le 28 octobre 2018, joindre impérativement au bulletin d'inscription, la copie du certificat médical ou de la licence conforme et le règlement de l'épreuve

**Chèque à l'ordre du BMX Pernois** – Complexe sportif Paul de Vivie – 391 Avenue René Char – 84210 Pernes les Fontaines

### ASSURANCE :

**Responsabilité civile** : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile

**Individuelle accident** : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liées à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

**Certificat médical** : C'est une condition obligatoire pour participer à une manifestation sportive.

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L.231-41 du code du sport, que les participants sont :

- Titulaire d'une licence Athlè Compétition, d'une licence Athlè Santé loisir option Running ou Pass'running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme ;
- Ou Titulaire d'une licence délivrée par le FF Triathlon et FFCO. Dans ce cas, la mention de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition doit apparaître de façon précise, par tous les moyens, sur la carte de licence ;
- Ou, pour les autres participants, titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de **la course à pied en compétition** datant de moins d'un an ou sa photocopie. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.
- Etant donné qu'il n'y a pas de classement pour le 1 km enfant, le certificat n'est pas obligatoire.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve et en accepter les termes ainsi que les risques et les difficultés de cette épreuve.

Je certifie sur l'honneur, l'exactitude des informations portées sur ce bulletin d'inscription.

Fait à .....

Le .....

Signature

Suivi de la mention: « LU ET APPROUVE »

### Pour les moins de 18 ans – Autorisation parentale

J'autorise mon fils, ma fille mineur(e), à participer au 6 km de la foulée de l'espoir et dégage les organisateurs de toutes responsabilités en cas d'accident physiologique immédiat et futur.

Monsieur ou Madame : ..... Date : .....

Signature

Suivi de la mention « LU ET APPROUVE »